


Comment soutenir l'économie en préparant ma retraite ?

 06/04/2021

Les régimes de retraite sont réformés en moyenne 1 ou 2 fois par décennie. Dans ces conditions, il est difficile de prévoir avec certitude quels seront vos revenus à la retraite. Dès lors, se constituer une épargne supplémentaire est plus que recommandé. Pourquoi ne pas concilier nécessité d'investir et fidélité à vos valeurs, par exemple en soutenant l'économie locale et nationale ? Plusieurs formules existent dans ce sens. Présentation.

Pourquoi investir dans l'économie réelle ?

L'investissement financier peut souvent paraître distant et impersonnel, et il est légitime de souhaiter savoir à quoi sert votre argent. Investir dans des entreprises locales est une façon de participer à la relance et de placer son argent de façon responsable.

En quoi pouvez-vous contribuer à la relance ?

La crise sanitaire a durement touché certains secteurs, comme le tourisme, les loisirs, la culture, l'hôtellerie-restauration ou l'événementiel. D'autres secteurs ont continué à fonctionner, mais au ralenti. Dans un cas comme dans l'autre, les entreprises auront besoin de capitaux pour repartir, une fois la crise passée. Investir dans ces entreprises, c'est investir dans le dynamisme de votre environnement économique, et dans votre propre qualité de vie.

A la différence d'un placement financier, l'investissement dans l'économie réelle se traduit par une utilisation concrète et identifiable de vos fonds : financer un équipement, embaucher 1 ou plusieurs salariés, développer un nouveau produit... Vous pouvez également, par exemple, choisir d'aider une start-up à financer sa recherche & développement ou le démarrage de son activité. En investissant local, vous savez très concrètement à quoi servira votre argent. Vous devenez acteur du changement et de la croissance de votre région.

Investir responsable : une tendance de fond

Vous pouvez également choisir d'investir en conformité avec vos valeurs : la législation permet aux épargnants d'orienter leurs investissements vers des fonds responsables, dits « ESG » pour « Environnement, Social, Gestion ». Il peut s'agir d'investissements dans des secteurs « verts », dans des entreprises qui ont des pratiques socialement responsables, ou encore des entreprises dont la gouvernance est exemplaire.

Des labels permettent d'identifier les fonds qui investissent un pourcentage minimal de leurs capitaux dans des entités qui affichent une politique responsable ou s'engagent en faveur de l'environnement : les labels ISR (Investissements socialement responsables), Greenfin, Finansol...

[Comprendre les labels de la finance verte et responsable](#)

L'ONU a également diffusé 17 objectifs de développement durable, qui servent déjà de critères de gestion « ESG » à la moitié des sociétés de gestion de portefeuilles qui intègrent les exigences ISR (Investissements socialement responsables). Les ISR ont représenté 1,9 milliard d'euros d'encours en France en 2019, soit 32 % de plus qu'en 2018, selon l'[Association française de gestion financière](#) (AFG).

Quel placement choisir pour participer à la relance économique ?

En ces temps difficiles, vous pouvez également souhaiter que votre épargne vienne stimuler tout particulièrement l'économie française, voire celle de votre région. Des dispositifs existent, et ils peuvent même comporter des incitations fiscales.

Le label « Relance »

Dans le cadre du plan de relance initié par le gouvernement à l'été 2020, un label a été mis en place pour permettre aux épargnants d'investir dans les entreprises françaises qui ont besoin de fonds propres. Pour bénéficier du label, ces fonds doivent investir une part minimale (30 % ou 60 %, suivant la formule) de leurs fonds dans des actions ou titres d'entreprises françaises, dont au moins 1/3 dans des entreprises de moins de 5 000 salariés.

En plaçant votre épargne dans un fonds de ce type, vous avez ainsi l'assurance de participer au financement d'entreprises nationales, à un moment où cet apport est précieux pour l'économie. Tous les profils de risque étant représentés parmi les organismes labellisés, vous pouvez par ailleurs choisir le type d'investissement qui vous convient le mieux. A ce stade, une centaine de fonds ont obtenu ce label. Leur liste est publiée et mise à jour [sur le site du ministère de l'économie](#).

Comment investir dans ces fonds ? La plupart sont accessibles via vos supports d'épargne habituels –assurance vie, PEA, PEE, PER... Vous pouvez demander conseil à votre banquier, qui saura vous guider vers les placements les mieux adaptés à votre projet et à vos valeurs, en dosant les risques selon vos souhaits et votre inclination.

Les FIP et les FCPI : financer les PME et l'innovation

Les Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et les Fonds d'investissement de proximité (FIP) ont été créés respectivement en 1997 et 2003 pour attirer l'épargne sur les PME françaises (et/ou européennes pour le FCPI).

Ces organismes doivent obligatoirement investir au moins 70 % de leurs fonds dans des PME non cotées. Le FIP doit choisir des entreprises situées dans la région et les régions limitrophes. Le FCPI doit investir dans des PME innovantes, françaises ou européennes.

En choisissant ces placements, vous contribuez ainsi à aider des entrepreneurs et des créateurs à développer leur entreprise, au plus proche de vous. C'est un moyen de concilier besoin d'épargne retraite et citoyenneté économique. De plus, ces fonds présentent des avantages fiscaux importants, à l'entrée et à la sortie. Votre apport de capital initial est en partie déduit du montant de votre impôt sur le revenu. Et lorsque vous revendez – au minimum 5 ans après l'achat – vos plus-values sont exonérées d'impôt (mais pas de CSG).

A savoir : les FIP et FCPI représentent des investissements plutôt risqués. Selon le magazine [Capital](#), plus de la moitié des FIP et FCPI lancés en 2012 affichaient des résultats négatifs en 2020. Les plus-values peuvent être importantes, mais la perte également. Il est prudent de diversifier les FIP et FCPI pour panacher les risques, et surtout de ne pas en faire le principal véhicule de votre épargne !

En répartissant intelligemment votre épargne, directement ou par l'intermédiaire de contrats d'épargne diversifiés, vous pouvez donc à la fois [préparer votre retraite](#) – ou tout autre projet – et contribuer à la reprise de l'économie française ou régionale, à la croissance verte ou à l'économie responsable.